

DECISION
de versement d'une aide à la cybersécurité
3F PEINTURE

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n°1.3 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité adapter au règlement du dispositif aide à la transformation numérique signé le 6 juillet 2023,

VU la délibération n°5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise 3F PEINTURE le 15 juillet 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 4 novembre 2024,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le souhait d'acquérir un serveur et de mettre en place des accès distants d'antivirus afin de renforcer son système d'information.

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 5 664,90 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 10 000 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $5\,664,90 \times 50\% = 2\,832,45$ €.

D E C I D E

D'attribuer à l'entreprise 3F PEINTURE, dont le siège est situé au 38 rue Bernard Lathière - 87 000 Limoges une aide financière d'un montant maximal de 2 832,45 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise 3F PEINTURE, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 26 NOV. 2024

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN